

Déclaration mondiale des réfugiés – Réunion sur les progrès du Forum Mondial sur les Réfugiés 2025

Excellences, distingués collègues, chers réfugiés,

Partout dans le monde, les familles manquent d'endroits où trouver refuge. L'ampleur des déplacements forcés demeure exceptionnellement élevée : 117,3 millions de personnes ont été contraintes de fuir, non pas par choix, mais parce que rester signifiait affronter la persécution, la violence ou l'effondrement de leurs droits fondamentaux et de leur sécurité. Derrière chaque chiffre se trouve une personne qui avait autrefois un foyer, une communauté et un avenir façonné par le cours ordinaire de la vie. Cette réalité nous rappelle que les systèmes destinés à protéger les populations en temps de crise sont soumis à une pression extrême.

Les personnes déplacées de force et les apatrides se trouvent au cœur de crises qui se chevauchent : des conflits sans perspective tangible de règlement, des processus de paix qui stagnent et des crises prolongées qui condamnent des générations entières à vivre dans l'incertitude. Les pays d'accueil — principalement des États à revenu faible ou intermédiaire — continuent de faire preuve d'une solidarité remarquable, alors même que le soutien international demeure inégal et imprévisible. En 2024, dix pays accueillaient à eux seuls plus de la moitié des réfugiés dans le monde. Ces réalités exigent un engagement renouvelé en faveur des principes qui fondent le régime international de protection.

Malgré ces défis, les réfugiés continuent de reconstruire leur vie, de contribuer aux économies, de renforcer la cohésion sociale et de se soutenir mutuellement. Mais la résilience, aussi admirable soit-elle, ne peut constituer le fondement d'une politique internationale. Les réfugiés ne sont pas de simples bénéficiaires : nous sommes des acteurs, des leaders, des organisateurs et des experts à part entière.

Partout dans le monde, des organisations dirigées par des réfugiés élaborent et mettent en œuvre des solutions chaque jour : qu'il s'agisse de fournir une assistance humanitaire au Liban et en Turquie, de soutenir l'éducation en Ouganda et en Jordanie, d'assurer des services de santé et de protection en Éthiopie et en Grèce, de promouvoir la consolidation de la paix en Afghanistan et au Nigéria, ou encore de combler des besoins essentiels, des camps de Cox's Bazar aux quartiers urbains de Nairobi et de Bogotá. Elles sont souvent les premières à intervenir et les dernières à se retirer. Elles apportent également une expertise technique ancrée dans l'expérience vécue, précieuse pour éclairer les processus d'élaboration des politiques.

Ainsi, en Amérique latine, le réseau GARLOS, qui rassemble des organisations dirigées par des réfugiés à l'échelle régionale, a joué un rôle déterminant dans l'orientation du processus Cartagena+40. En Afrique de l'Est, le Forum régional d'engagement des réfugiés auprès de l'IGAD, une instance représentative, illustre les progrès accomplis pour renforcer la participation des réfugiés aux processus décisionnels et politiques régionaux, notamment dans le cadre de la Plateforme de soutien de l'IGAD. Les réponses sont incontestablement plus efficaces lorsque les réfugiés y participent de manière significative, comme le réaffirme le Pacte mondial sur les réfugiés. Le cadre d'engagement du Pacte, fondé sur les annonces de contributions, consacre également ces principes, en soulignant tout particulièrement l'importance centrale d'une participation véritable des réfugiés.

Les réfugiés, toutes générations, identités et expressions de genre confondues, sont en première ligne au sein de leurs communautés, où ils conçoivent et pilotent des réponses essentielles. Pourtant, ce leadership demeure insuffisamment reconnu et largement sous-financé. Une consultation dépourvue de pouvoir décisionnel ne saurait constituer une participation véritable. Le symbolisme, lorsqu'il se substitue à l'engagement réel, dilapide une expertise indispensable. Exclure les réfugiés de la conception des politiques compromet l'efficacité même du système de protection. Les efforts de localisation doivent viser un

transfert de pouvoir, et non un simple transfert de responsabilités, en accordant la priorité à un financement adéquat pour les organisations dirigées par des personnes déplacées ou apatrides, et en veillant à ce que les organisations internationales appuient, plutôt qu'elles n'éclipsent, ce leadership. Si nous souhaitons des réponses plus pertinentes et plus durables, les réfugiés doivent être reconnus comme des partenaires à part entière, et non comme des acteurs marginalisés ou consultés tardivement.

L'inclusion doit également refléter la diversité des expériences vécues par les réfugiés. Les femmes et les filles sont exposées à des risques accrus de violence et d'exclusion. Les réfugiés LGBTQI+ subissent discrimination et insécurité. Les réfugiés en situation de handicap rencontrent des obstacles persistants dans l'accès aux services et à l'information. Les jeunes, quant à eux, se heurtent à des barrières structurelles qui limitent leurs opportunités de leadership et d'autonomie économique. L'inclusion économique et le droit au travail, en particulier pour les femmes et les jeunes, doivent constituer des éléments centraux de tout système de protection crédible. Des politiques qui ignorent ces réalités ne font qu'accentuer les inégalités ; la protection doit répondre aux besoins de l'ensemble des réfugiés, pas seulement à ceux qui sont les plus visibles ou les plus aisément atteignables. La crise mondiale du financement amplifie ces inégalités, alors que les services essentiels se réduisent. Associer de manière significative les personnes déplacées de force aux décisions qui les concernent permet de garantir que l'allocation des ressources reflète véritablement les besoins et les priorités des communautés touchées.

Les solutions durables demeurent essentielles à toute réponse crédible en matière de protection des réfugiés. Pourtant, pour beaucoup de réfugiés, elles restent plus théoriques que réelles. Le retour volontaire ne peut être envisagé que lorsque les conditions permettent de garantir la sécurité et la dignité. L'intégration locale requiert des politiques cohérentes et un soutien à long terme, tant pour les réfugiés que pour les communautés d'accueil. Quant à la réinstallation, autrefois un symbole fort de solidarité mondiale, elle demeure largement insuffisante face à l'ampleur des besoins. Au premier semestre 2025, seuls 28 700 réfugiés ont pu accéder à des programmes de réinstallation ou de parrainage dans 18 pays, soit près de trois fois moins que durant la même période en 2024. L'expansion des voies d'accès sûres, le renforcement des conditions d'un retour durable et l'instauration d'une inclusion véritable dans les pays d'asile doivent être envisagés avec pragmatisme, dans le respect strict des droits, et en plaçant l'initiative et le rôle des réfugiés au cœur des solutions.

Les changements climatiques, quant à eux, accentuent les dynamiques de déplacement, aggravent les fragilités et exercent une pression croissante sur des communautés déjà éprouvées par des crises multiples. Le renforcement du lien entre l'aide humanitaire, le développement et la consolidation de la paix – en assurant une meilleure articulation entre ces trois domaines – ainsi que l'appui renforcé aux États situés en première ligne, sont essentiels pour garantir des réponses plus inclusives, plus durables et véritablement fondées sur les besoins des populations les plus touchées.

Au cœur de notre responsabilité collective réside le régime international de protection. Or, le droit de demander l'asile fait face à des pressions croissantes, tandis que les approches fondées sur la dissuasion continuent de se multiplier. De telles pratiques ne réduisent pas les déplacements ; elles en accroissent les souffrances et affaiblissent le cadre mondial qui a permis de protéger des millions de personnes. Le respect de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et du principe de non-refoulement doit rester non négociable. Un système de protection crédible exige des procédures d'asile équitables, l'accès aux droits et des conditions d'accueil humaines. Par ailleurs, des millions de réfugiés et de personnes apatrides demeurent dépourvus de documents et d'identité juridique, ce qui les prive de leurs droits, compromet leur sécurité et les éloigne des solutions possibles.

Cette réunion sur les progrès du Forum mondial sur les réfugiés marque également la dernière réunion internationale placée sous la direction du Haut-Commissaire Filippo Grandi. Au cours de la dernière décennie, son mandat a joué un rôle déterminant dans la promotion

d'une participation significative des réfugiés aux discussions mondiales, notamment grâce à l'institutionnalisation du Conseil consultatif du HCR auprès du Groupe de travail sur l'engagement et le partenariat avec les organisations dirigées par des personnes déplacées ou apatrides. Ces avancées doivent être non seulement préservées, mais approfondies, afin d'élargir les espaces permettant aux experts réfugiés d'influencer les politiques et les programmes, et de reconnaître leur apport essentiel à l'élaboration de solutions plus efficaces.

Le prochain Haut-Commissaire devra défendre sans équivoque la Convention relative au statut des réfugiés, s'opposer résolument aux politiques qui affaiblissent les normes de protection et promouvoir une participation véritable des réfugiés à tous les niveaux de gouvernance du HCR, ainsi qu'aux processus décisionnels régionaux et nationaux. Il lui appartiendra de travailler avec les États pour garantir le respect du droit international, résister aux pratiques d'externalisation et veiller à ce que la protection ne soit jamais traitée comme une option négociable.

La communauté internationale a fait de nombreuses promesses. Ce qu'il faut maintenant, ce sont des actions mesurables, des investissements pérennes et le courage politique de tenir les engagements pris. Les réfugiés ne sollicitent pas des déclarations de soutien ; nous attendons une mise en œuvre effective, une transparence réelle et une responsabilité concrète.

Notre appel est clair : que l'action réponde à notre courage, que le partenariat reflète notre expertise et que la responsabilité soit à la hauteur de notre engagement. L'avenir du régime international de protection dépend des choix que le monde fait aujourd'hui : le repli ou la responsabilité, le symbolisme ou la substance, un déclin géré ou un renouveau collectif.

Le système doit choisir la justice.